

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11 janvier 2018

Convocation en date du 05 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

L'an deux mil dix-huit, le onze janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme POTTIER Maryline - M. FERRON Jean-Yves - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane - Mme PAILLARD Christine

Absents excusés : M. Maxime CHAUVIN (qui donne pouvoir à Mme Nathalie ORY) ; Mme Alexia DALIFARD (qui donne pouvoir à Mme Christine PAILLARD) ; M. Fabrice RIOTTOT (qui donne pouvoir à M. Raymond HOUDIN) ; Mme Barbara GAUTUN

Absente non excusée : Mme CHEVALIER Catherine

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

---

Objet 2018 - 001 - Complexe sportif : éclairage extérieur

VU le devis de l'entreprise PERRINEL pour la fourniture et la pose de hublots, à l'extérieur du complexe sportif, ainsi que pour la fourniture et la pose de détecteurs de présence, et d'interrupteurs, à l'intérieur du complexe, le tout pour la somme totale de 4 974,12 € TTC

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à ce devis et AUTORISE le maire à le signer.

---

Objet 2018 - 002 - Contrat nouveau fournisseur gaz complexe sportif

Le conseil municipal,

VU la mise en concurrence des fournisseurs de gaz, et au vu de la fin du contrat actuel avec la société PRIMAGAZ,

DECIDE de changer de fournisseur, et

EMET un avis favorable à la proposition faite par la société VITOGAZ, pour une solution plus économique

AUTORISE le maire à signer le nouveau contrat, avec la mise à disposition pendant 6 années (contrat reconductible d'année en année par la suite) d'un réservoir VITOGAZ.

---

Objet 2018 - 003 - Mise à disposition du chauffage mobile

Le conseil municipal,

Considérant les diverses demandes d'association,

EMET un avis favorable à la mise à disposition du chauffage mobile, en cas de besoin, au complexe sportif, aux associations,

FIXE le tarif à 50 € par utilisation, le plein de fuel sera à refaire avant de rendre le chauffage mobile.

---

Objet 2018- 004 - Ecole : nouvelle adhésion ENT E-primo

Le maire rappelle que la commune adhère au nouveau groupement de commandes, en février 2017, pour la période allant du 11 avril 2017 au 18 juillet 2018.

Par courrier du 13 octobre 2017, l'académie de Nantes nous informe qu'au regard du groupement de commandes actuel, les communes ont la possibilité d'adhérer à ce nouveau groupement de commandes pour une période de 48 mois (dont un engagement ferme sur les 24 premiers mois), soit du 18 juillet 2018 au 18 juillet 2022.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'adhésion du nouveau groupement de commandes et AUTORISE le maire à signer la convention.

---

Objet 2018 - 005 - Protection du patrimoine historique

Le maire demande aux membres du conseil municipal de donner un avis sur d'éventuelles sollicitations de projets pouvant nuire à la qualité de l'environnement proche du patrimoine bâti historique.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et avoir voté (9 voix pour, 1 abstention)

NE SOUHAITE PAS soutenir la mise en place de dispositifs pouvant nuire au patrimoine historique de la commune de Ballots.

---

## Objet 2018 - 006 - Adhésion à Mayenne Ingénierie

Monsieur le maire,

Fait part au conseil municipal de la création entre le Département, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes, d'une structure d'assistance au service de ces établissements et de leurs communes, dénommée *Mayenne ingénierie* dont les statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive le 11 septembre 2017.

Conformément à l'article L 5511-1 du *Code général des collectivités territoriales*, *Mayenne Ingénierie* créé sous forme d'un Établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux EPCI et aux communes du département adhérents, une assistance d'ordre juridique ou financier et technique dans les domaines de :

- *L'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier.*

À cette fin, *Mayenne ingénierie* a pour vocation d'entreprendre toutes études et réalisations nécessaires pour atteindre l'objectif défini ci-avant, sans toutefois se substituer à ses adhérents pour effectuer les démarches auprès des tiers et administrations dans le cadre des compétences dévolues par les lois ou règlements aux collectivités.

D'après les statuts de *Mayenne ingénierie*, le Conseil d'administration présidé par le Président du Conseil départemental de la Mayenne, est composé de douze membres. Le premier collège compte cinq membres désignés parmi les Conseillers départementaux, le second collège compte six membres désignés parmi les Présidents d'EPCI et Maires des collectivités adhérentes.

Le siège de cette agence est fixé à l'Hôtel du Département à Laval.

La commune de BALLOTS souhaite adhérer à *Mayenne ingénierie*.

Vu le rapport du maire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite *Loi NOTRe*,

Vu l'article L.5511-1 du *Code général des collectivités territoriales*,

Vu les statuts de *Mayenne ingénierie* adoptés le 11 septembre 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune de BALLOTS d'adhérer à un tel organisme d'assistance :

**APPROUVE** les statuts de l'Établissement public administratif dénommé *Mayenne ingénierie* annexés à la présente délibération ;

**DÉCIDE** en conséquence de l'adhésion de notre commune de BALLOTS à *Mayenne Ingénierie* à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à mener l'ensemble des démarches en vue de formaliser l'adhésion ;

**PREND ACTE** de l'adhésion de la Communauté de communes qui permet à notre commune d'adhérer sans avoir de cotisation à verser ;

**DÉSIGNE** comme représentant de notre commune de BALLOTS Monsieur le maire et comme suppléant Monsieur HOUDIN Raymond, adjoint.

---